

Subé domicilié en cette paroisse
fils majeur de Basile Subé cultivateur,
et de Catherine françoise de l'île
verte, et entre Marguerite Dionnais
fille majeure de Etienne Dionnais culti-
vateur et de défunte Marguerite Lefebvre
dit de cacolan, n'y ayant aucune opposi-
tion, nous prêtre curé, sus-signé, avons
veu leur mutuel consentement de
mariage et leur avons donné la
benediction nuptiale en présence
d'Etienne Dionnais père de l'épouse,
de magde martel et de Louis gauthier
dont aucun n'a su signer.

Jof. M. Bellenger p^{tr}

M^o.
Etienne Augustin le quatorze de
gardin fevrier mil huit cent trente deux
et Marie après trois publications de bans de
Laisse mariage entre Etienne gardin
fils majeur de Louis gardin dit
Laisseau cultivateur et de Angélique
Pinar de cette paroisse, et Marie
Laisse fequel fille majeure de Pierre
fequel cultivateur et de Magdelaine
Gambelin de cette paroisse, n'y ayant
trouvé aucune opposition nous
prêtre curé sus-signé, avons
veu leur mutuel consentement de
mariage et leur avons donné la benediction
nuptiale en présence de Louis gardin dit
Laisseau et Pierre fequel pères des époux
et de Michel patrien et de David
mansseau dont aucun n'a su signer.

Jof. M. Bellenger p^{tr}

M^o. ✓
Louis Augustin le quatorze de fevrier mil
Carter huit cent trente deux, après trois
et Genevieve publications de bans de mariage entre
Roupeau Louis Carter fils majeur de Basile
Carter cultivateur, et de Suzanne quille
de cette paroisse, et Genevieve Roupeau
fille majeure de défunt Joseph Roupeau.
dit carpentier vivant agriculteur et d'Elisabeth
marseche de cette paroisse, n'y ayant aucune
opposition, nous prêtre curé sus-signé,
avons veu leur mutuel consentement de
mariage et leur avons donné la benediction
nuptiale en présence de Basile Carter père
de l'épouse, de Louis Colard, Jean Plomondon
et Genoni Jacques et François dont aucun
n'a su signer.

Jof. M. Bellenger p^{tr}

M^o.
Augustin le quatorze de fevrier mil huit cent
trente deux, après trois publications de bans de mariage
entre Pontchamy crevier fils majeur de Charles
crevier dit et François cultivateur et de Catherine
Leprieu de cette paroisse, et Marie Anne
Carter fille majeure de Basile Carter cultivateur
et de Suzanne quille de cette paroisse, n'y
ayant aucune opposition, nous prêtre curé sus-signé,
avons veu leur mutuel consentement de
mariage et leur avons donné la benediction
nuptiale en présence de Charles crevier dit
et François, de Basile Carter père des époux,
de Louis Descrenaux et Jean Baptiste
Coudron dont aucun n'a su signer.

Jof. M. Bellenger p^{tr}

M^o.
Augustin le quatorze de fevrier mil huit cent
trente deux, après trois publications de bans de
mariage entre Hyacinthe Couvrière fils
mineur de Joseph Couvrière cultivateur et de
Catherine Cayard. Ceci est cidessus et nul.

M^o.
Hyacinthe Augustin le quatorze de fevrier mil
Couvrière huit cent trente deux, après une
et Marie publication de bans de mariage en cette
mariage paroisse, et cette de et Antoine Paye
de fevrier de fevrier, et de Suzanne de deux bans
encordés par mesme Cudieux,